



République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 08 avril 2024

Délibération N°4 du 08 avril 2024

Date de convocation **Etaient présents : (16)**
02.04.24

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,
Dominique Paul Adjoint,
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise
Grippon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin,
Gérard Sadé, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 21

Etaient Excusés : (7)

Benoit Boudet ayant donné délégation à Maryline Fournier, Mickael
Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Michel Ménager,
Serge Planchon ayant donné délégation à Carole Dufils, Isabelle Poulain
ayant donné délégation à Olivier Artur, Guy Sénécal ayant donné
délégation à Philippe Gautrot, Rachida Slamani.

Secrétaire de séance : Céline Obin

Budget communal

Etat annuel des indemnités perçues par les membres du Conseil Municipal

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 codifiée à l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que :
« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux Conseillers Municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

La présente délibération a pour objet de présenter cet état des indemnités perçues au titre de l'année 2023 par les Conseillers Municipaux, et joint en annexe.

Le Conseil Municipal prend acte de l'état annuel des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de leurs mandats municipaux et des mandats exercés au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie du CGCT ou de toute société

mentionnée au livre V de la première partie du CGCT ou filiale d'une de ces sociétés, joint en annexe.

Nom et prénom du Conseiller	Fonction	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal		Indemnités perçues au titre de vice-président de l'agglomération de Dieppe Maritime	
		Montant brut annuel	Montant net annuel (avant impôt)	Montant brut annuel	Montant net annuel (avant impôt)
Maryline Fournier	Maire	21472,56 €	17137,57 €		
Michel Ménager	1 ^{er} adjoint	5786,64 €	5005,80 €		
Christine Delcroix	2 ^{ème} adjoint	5786,64 €	5005,80 €		
Philippe Gautrot	3 ^{ème} adjoint	5786,64 €	5005,80 €		
Dominique Paul	4 ^{ème} adjoint	5786,64 €	5005,80 €		
Serge Planchon	5 ^{ème} adjoint	5786,64 €	5005,80 €		
Carole Dufils	6 ^{ème} adjoint	5786,64 €	5005,80 €		
Patrick Jouen	Conseiller délégué	5786,64 €	5005,80 €		
Guy Sénécal	11 ^{ème} Vice-Président			7835,64 €	6777,84 €

Pour extrait conforme
 Maryline Fournier, Maire


 Signé par : MARYLINE FOURNIER
 Date : 09/04/2024
 Qualité : MAIRE